

Extrait du SOS Enfants disparus

<http://www.sosenfantsdisparus.fr>

Conseils aux parents

- Que faire en cas de disparition ? - Disparition mineur/fugue - Conseils aux parents -

Date de mise en ligne : mercredi 5 novembre 2008

SOS Enfants disparus

1. Gardez votre calme afin d'être efficace dans vos recherches. Faites vous aider lors de vos recherches par un membre de la famille ou des amis proches.
 2. Avant de contacter les services de police ou de gendarmerie, essayez de contacter les membres de votre famille qui habite près de chez vous ainsi que les amis de votre enfant, et surtout **leurs parents** (ceci est très important : les enfants peuvent mentir croyant aider leur copain).
 3. Si ces premières démarches n'ont rien donné, signalez la disparition aux services de police ou de gendarmerie les plus proches. Apportez une photo récente de l'enfant.
- Toute disparition de mineur, même si il s'agit d'une fugue, est légalement considérée comme une disparition inquiétante**
4. Vérifiez si votre enfant est parti avec des affaires : vêtements, sacs, téléphone portable (si il a laissé son portable, vérifiez que la puce est bien à l'intérieur !), affaires de toilette. Cela vous donnera l'occasion de voir si aucune lettre n'a été laissée à votre attention. Regardez également si votre enfant a pris ses papiers d'identité avec lui ou si il a des moyens de transport et de paiement.
 5. Assurez-vous qu'il y a toujours quelqu'un chez vous qui peut répondre au téléphone au cas où votre enfant chercherait à vous joindre.
 6. Continuez vos recherches **même après** avoir signalé la disparition à la police : votre rôle actif dans les recherches est prépondérant. Vous connaissez votre enfant et ses habitudes mieux que personne. Beaucoup de parents retrouvent eux-mêmes leur enfant.
 7. Cherchez dans les endroits que votre enfant a l'habitude de fréquenter : les lieux où il aime s'isoler, les fast-foods, chez un(e) petit(e)-ami(e) éventuellement, les centres commerciaux, les gares &
 8. Si vous le pouvez, vérifiez si votre enfant n'est pas allé rencontrer une personne avec laquelle il « chattait » sur Internet (en interrogeant les amis).
 9. Notez et rassemblez toutes les informations qui vous paraissent importantes (telles que les coordonnées d'amis que vous ne connaissez pas ou des renseignements que vous donnent certaines personnes). Il sera ensuite plus facile pour vous de les transmettre à la police/gendarmerie.

Mise en garde : il ne s'agit que de conseils de base. Pour un soutien personnalisé, contactez SOS Enfants Disparus au 0810 012 014.